

FÊTE AGRICOLE
DU 19. AOÛT 1877

H68
AG



CONSULTATION
SUR PLACE

FÊTE AGRICOLE DU 19 AOUT 1877.

~~E - 338~~ ~~H68~~ ~~E - 338~~
Suivant les avis précédemment publiés au Moniteur, Cayenne a célébré, dimanche dernier 19 août, la fête de la reprise des concours agricoles, autrefois pratiqués avec tant de succès à la Guyane, et interrompus depuis plus de vingt années.

Les discours prononcés avant la remise des primes aux lauréats, ainsi que le compte rendu du jury, reproduits plus loin *in extenso*, font connaître à quelle initiative la colonie doit ce retour heureux vers le passé, les résultats économiques qu'on est en droit d'en attendre, enfin l'intention qui a conduit le comité d'Exposition à demander que la solennité destinée à consacrer la reprise des concours périodiques ait lieu à Cayenne.

Nous n'avons donc pas à insister sur ces divers points; mais nous sommes heureux de constater que la fête de dimanche dernier a causé la plus heureuse impression, et que ce succès est d'un heureux présage pour la réussite de l'idée qui a présidé à son organisation, c'est-à-dire pour le développement de l'industrie agricole dans ses diverses branches, et spécialement de l'élevage du bétail.

Tout s'était réuni d'ailleurs pour préparer le succès dont nous nous félicitons: l'objet même de la fête, qui ne pouvait que rencontrer un assentiment unanime de la part de la population; la compétence et l'attention scrupuleuse avec lesquelles le jury avait procédé à la visite des ménageries et des habitations de la colonie, et qui lui ont permis de rendre des décisions marquées au coin de la justice (nous ne les avons pas entendu qualifier autrement); l'empressement que les divers services de la colonie ont mis à prendre leur part des préparatifs de la fête, chacun suivant sa spécialité et ses ressources; l'impulsion donnée à ces préparatifs par M. le colonel Bouët, Gouverneur p. i., qui, personnellement frappé de l'importance des résultats que l'on atteindrait en tirant parti, comme on pourrait le faire, des immenses savanes des quartiers sous le vent, a eu, en outre, pour loyale préoccupation de veiller à ce que la réalisation d'un projet, conçu sous son prédécesseur titulaire, n'eût rien à souffrir

du départ de ce dernier; enfin, les dispositions complaisantes du temps auquel il faut pardonner ses caprices de la soirée, caprices dont nous parlerons plus loin, à propos de l'illumination et du feu d'artifice, en raison de la sérénité avec laquelle il a daigné laisser se dérouler le programme de la fête du jour.

Nous en raconterons les détails; mais arrêtons-nous un instant devant le parc dressé sous l'allée de la Place des palmistes qui longe la gendarmerie, et en face de l'estrade élégamment décorée, qui s'adosse aux manguiers de la Place d'armes, et sur laquelle les autorités et le comité d'Exposition ont pris place pour la distribution des récompenses.

C'est dans ce parc que le dimanche, dès le matin, avaient été conduits, pour être soumis à la visite du jury, les animaux présentés pour le concours; ils y sont restés exposés toute la journée.

Il n'était pas sans intérêt, en effet, d'offrir aux yeux de la population cette démonstration matérielle, irréfutable, que la race bovine indigène n'a rien à envier aux races étrangères, et que le principal but à poursuivre ici est d'amener les hattiers à prendre tous les soins recommandés par la science vétérinaire pour ne pas en laisser disparaître, ou même s'amoindrir, les remarquables qualités.

Parmi les 40 hôtes des savanes de la Guyane qui se trouvent rassemblés dans ce parc, les sujets qui attirent plus particulièrement l'attention, sont les taureaux exposés par MM. Lallanne, Romieu et Bouyer, les bœufs de M. Samedi Alexis, ceux de M. Rochault, dont l'un est d'une stature que les élèves des prairies de la Normandie n'ont certainement jamais dépassée, les vaches laitières et de reproduction de MM. Duprom, Berthier et Vitalo.

Avant de quitter le parc, n'oublions pas de citer les deux représentants de l'espèce chevaline présentés également pour le concours, l'étalon de M. Galliot et la jument, de sang arabe, appartenant à M. Romieu.

Complétons la démonstration qui résulte de cette exposition par les renseignements que le jury a consignés dans le procès-verbal de sa tournée: il atteste que les 40 animaux, amenés à Cayenne pour le concours, ne sont pas des *sujets de montre*, mais qu'ils fournissent exactement une représentation moyenne de la race bovine de la colonie.

Les qualités de cette race avaient déjà fait l'objet d'informations fournies à l'Administration par les municipalités dans les statistiques annuelles; mais l'exactitude de ces informations n'était pas généralement admise. Or, c'est maintenant un fait acquis, constaté *de visu* par le jury, que l'industrie hattière à la Guyane possède des éléments sérieux de prospérité, et qu'il suffira de ne pas laisser le bétail croître à la grâce de Dieu pour arriver à faire, comme l'a indiqué M. le Directeur de l'intérieur dans son discours, des immenses espaces situés entre Kourou et Organabo, un centre de production dont les ménageries rappelleront, proportion gardée, les grandes stations de bétail auxquelles l'Australie doit, en partie, son extraordinaire développement.

Ce ne sont pas seulement les renseignements officiels, reçus des quartiers sur les qualités de la race bovine qui avaient besoin d'être confirmés; les chiffres eux-mêmes des statistiques étaient mis en doute. Or, les tournées du jury ont fourni l'occasion de constater que ces chiffres étaient au-dessous de la réalité; les hattiers, en effet, qui sont disposés à trouver que le commissaire-commandant est un peu curieux, quand il s'inquiète du nombre de têtes que renferme la ménagerie, et par suite, à le renseigner comme un paysan renseigne un *citadin* qui lui demande sa route, par ce qu'ils se figurent que cette curiosité est peut-être au service d'un intérêt fiscal, ceux-là mêmes laissent de côté leurs défiances quand ils se trouvent en présence d'un jury de concours, et, s'ils n'étaient retenus par l'honnêteté, ils feraient passer plusieurs fois le même animal devant ses yeux comme un figurant de la porte Saint-Martin, plutôt que de cacher une seule tête de leur troupeau.

Mais, ne nous attardons pas davantage devant le parc, car il est trois heures, et une foule nombreuse couvre déjà la place du Gouvernement, impatiente de voir s'ouvrir les jeux qui figurent en tête du programme de la fête.

Pendant deux heures, l'intérêt se partage entre le *tourniquet*, le *jeu de farine*, la *course en sac*, etc., dont les péripéties, pour ne pas être nouvelles, n'ont, paraît-il, rien perdu de leur attrait.

Cependant la distribution des primes approche; et c'est du côté où elle doit avoir lieu que se porte l'animation. Les membres du comité d'Exposition sont réunis sur l'estrade de la Place d'armes, prêts à recevoir le Gouverneur et son cortége, et un grand nombre de dames ont déjà pris siège dans l'enceinte qui

a été réservée pour elles, ainsi que pour les propriétaires admis à concourir, et autour de laquelle se presse, sans désordre, une foule qui s'accroît de moment en moment.

Cependant cinq heures ont sonné, et le Chef de la colonie, suivi d'un nombreux cortège composé des chefs d'administration, des membres du Conseil privé, du Conseil municipal, de la Chambre d'agriculture et de commerce, et de nombreux magistrats, officiers et fonctionnaires, sort de l'hôtel du Gouvernement pour se diriger vers l'endroit où doit avoir lieu la distribution des récompenses.

Le Gouverneur est reçu à l'entrée de l'enceinte réservée, par M. A. Couy, maire de Cayenne, accompagné de MM. les adjoints Ursleur et Waongne, et du comité d'Exposition, dont il est le président.

M. le colonel Bouët, ainsi que son cortège, se dirigent ensuite vers l'estrade, pendant que l'Orphéon de Cayenne, qui a gracieusement accepté de prêter son concours à la fête, comme il l'avait déjà prêté, y a quelques semaines, pour le tirage de la loterie de l'Ouvroir Saint-Anne, fait entendre, sous l'habile direction de M. Henry Millaud, l'une de ses plus joyeuses fanfares.

Le Chef de la colonie, ayant pris place, donne la parole à M. Couy, qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Gouverneur,

« Messieurs,

« Je m'empresse, dès le début de cette cérémonie, d'adresser mes remerciements à M. le Directeur de l'intérieur qui, avec sa courtoisie habituelle, a bien voulu me laisser la priorité de la parole.

« Il appartient, en effet, au chef supérieur de l'Administration, de laquelle relèvent l'industrie hattière et l'agriculture, de développer, sur ces deux points, le rapport du jury spécial, institué par décision du Gouverneur du 11 juin dernier ; d'exposer, à cet égard, la situation de la colonie, ses ressources, ses espérances.

« Le choix du chef-lieu, pour la délivrance des primes du premier concours, fait d'abord un devoir à la municipalité de

Cayenne d'exprimer, par mon organe, à la haute administration du pays, ses sentiments de gratitude pour l'honneur qui lui est fait aujourd'hui.

« Soutenus par le puissant appui de M. le Gouverneur Bouët, par celui de M. le Directeur de l'intérieur, par les efforts du jury des récompenses, nous avons cherché, dans la mesure de nos forces, à donner à cette fête un éclat digne du but proposé, celui de ramener, par des encouragements, dans une voie de prospérité, les deux industries les plus importantes du pays.

« Ces concours périodiques eurent autrefois une heureuse influence, ils excitèrent une louable émulation, et donnaient de l'énergie à ceux qu'engourdisait la douceur du climat et que satisfaisait si facilement, pour la vie matérielle, la fertilité du sol.

« Mais, dans notre colonie, les traditions se perdent encore plus vite qu'ailleurs, et en dépit des sages mesures continuées par l'Administration, tout ce qu'avaient produit les concours était déjà oublié, lorsque parut l'arrêté du 20 février dernier.

« C'est à la suite de vœux émis par la Chambre de commerce et par le Comité central d'Exposition, que notre regretté Gouverneur, M. Loubère, toujours prêt, quand il s'agissait des intérêts de la Guyane, rendit cet arrêté de réorganisation des concours, qui en fixait deux pour 1877; la délivrance des primes devait avoir lieu à Cayenne, en août, pour le premier; à Sinnamary, en novembre, pour le second.

« C'est ici, Messieurs, que trouve place une observation importante qui ne fut pas faite en 1854, époque du dernier concours. J'avais alors, il y a 23 ans, l'honneur de faire partie de la commission chargée de la distribution des primes.

« Cette observation, la voici :

« Si, alors, le nombre des têtes de bétail exposées ne répondit pas à l'appel fait, aux espérances de ceux qui auraient voulu voir un beau troupeau, cette abstention des bouchers n'influait pas le résultat des concours, et n'avait rien qui dût surprendre, encore moins affliger.

« En effet, le chef-lieu de la colonie n'a jamais pu être choisi seulement pour y voir un grand nombre d'animaux à primer, mais aussi, et surtout, parce que la ville de Cayenne avait paru un centre, dans de meilleures conditions que les quartiers, pour l'éclat d'une fête généralisant les primes au bétail, celles aux ménageries, aux cultures.

« Le concours à Sinnamary, en novembre, en raison de la facilité pour les éleveurs d'y faire conduire leur bétail, spécialisera une exposition d'animaux.

« Ne prenons donc pas l'accessoire pour le principal, et quelque satisfaisant que soit, en nombre et en beauté, le troupeau réuni sur cette place, considérons la cérémonie de ce jour, moins comme une exposition que comme une solennité fêtant le retour d'encouragements répondant à des besoins, une distribution de récompenses à des lauréats, pour des établissements et des bestiaux, disséminés dans les différents quartiers de la colonie, visités avec soin et impartialité par un jury.

« Ce jury, pris dans le sein du Comité central d'Exposition, mérite, Messieurs, les plus grands éloges, et, comme président de ce Comité, je suis heureux d'avoir l'occasion de le reconnaître publiquement : sous l'active et intelligente direction de M. Houry, il a rempli sa mission avec le plus louable désintéressement ; il n'a tenu aucun compte des fatigues et des privations inévitables dans des voyages qui ont embrassé tous les quartiers de la colonie.

« Vous en jugerez, Messieurs, par le résumé de ses opérations, dont son secrétaire, M. Richard, va faire la lecture.

« Le troisième membre de ce jury était M. Millienne ; ses études pratiques donnaient une garantie réelle à la visite des bestiaux.

« J'ai fini, Messieurs, je ne fais jamais de discours, mais je réponds toujours aux exigences de l'emploi. C'est ce sentiment du devoir qui m'imposait les quelques mots que je viens de prononcer, et c'est, d'abord, comme maire de cette ville que j'ai dû, au nom de la municipalité, répondre à l'honneur qui nous était fait d'ouvrir chez nous la première fête des concours ; puis, comme président du Comité central d'Exposition, qui a pris une si large part à la cérémonie de ce jour, j'avais publiquement à reconnaître ce dévouement du comité et celui du jury.

« Nous vous remercions, Monsieur le Gouverneur, d'avoir bien voulu répondre à notre invitation ; ce sera un agréable souvenir de votre passage au Gouvernement de la Guyane, que vous laisserez à la ville de Cayenne. »

Ces paroles ont été vivement applaudies.

M. Denis Richard, membre et secrétaire du jury du concours, donne ensuite lecture du compte rendu suivant :

« Monsieur le Gouverneur,

« Monsieur le Directeur,

« Messieurs,

« Au cours de la session ordinaire de 1875, la Chambre d'agriculture et de commerce, appelée à donner son avis sur la répartition du crédit prévu au titre *Primes et Cultures*, fut unanime à reconnaître la nécessité d'aider et d'encourager puissamment l'industrie hattière, et émit le vœu de rétablir les primes qui étaient autrefois inscrites chaque année à son profit. L'assemblée porta ensuite ce crédit de 12,000 à 20,000 francs, et décida qu'elle ne pouvait mieux faire que de remettre la distribution de cette somme au Comité local d'Exposition, tout particulièrement compétent dans l'espèce.

« Le Comité auquel ce vœu fut soumis dans la séance du 18 avril 1876, adopta, avec enthousiasme la proposition de la Chambre, dans la pensée qu'elle serait de nature à exciter au plus haut degré l'émulation des propriétaires de ménageries, et que la reprise des concours d'animaux pratiqués avec succès, de 1831 à 1839 et en 1854, pouvait être accomplie avec des chances tout aussi favorables, et contribuer au développement de l'industrie hattière à la Guyane. Le Comité pensa que ce moyen puissant d'émulation serait également employé pour seconder les efforts tentés par l'Administration pour entraîner l'agriculture dans la voie du progrès.

« Ces avis étaient entièrement conformes aux vœux émis par la Chambre d'agriculture qui, en les formulant, se souvenait certainement que M. le Gouverneur Loubère, dès la première communication qu'il lui a adressée, en 1870, lui avait proposé le développement de l'industrie agricole dans toutes ses branches comme le but principal des efforts communs de l'assemblée locale et de l'Administration.

« Les délibérations dont il s'agit furent portées devant le Conseil privé qui en consacra le principe dans sa séance du 20 mai 1876, et, à la date du 20 février suivant, un arrêté du Gouverneur régla les dispositions relatives à l'organisation, en 1877, de deux concours pour la distribution de primes aux éleveurs de bétail et aux propriétaires d'établissements agricoles. Un jury composé de deux membres choisis dans le sein du Comité d'Exposition et d'un vétérinaire, fut chargé de visiter

les habitations, ainsi que les ménageries dont les propriétaires avaient fait la déclaration prescrite par l'article 7 de l'arrêté précité du 20 février. Il était en même temps chargé de décerner les primes aux propriétaires d'animaux et de désigner les habitants les plus dignes des encouragements de l'Administration.

« Le compte-rendu des opérations de cette commission a été adressé à M. le Directeur de l'intérieur en même temps que les décisions et propositions relatives à l'industrie hattière et à l'agriculture. Il a paru inutile d'en rapporter ici tous les détails. Ce sont plutôt les conclusions du procès-verbal, ainsi que les observations recueillies par le jury dans le cours du voyage, que mes collègues ont bien voulu me charger de vous exposer.

« Je passerai rapidement sur la partie du rapport relative aux habitations agricoles, qui ne fait d'ailleurs que constater l'état des cultures dans les différents quartiers que la Commission a été appelée à visiter. Dans la plupart, elle a trouvé d'anciennes plantations dont l'entretien est plus ou moins satisfaisant. Le jury a reconnu cependant quelques propriétaires qui méritent d'être signalés, les uns, soit pour l'extension qu'ils ont récemment donnée à leurs cultures, soit pour la création de nouveaux établissements, les autres, pour les soins qu'ils prennent de tenir en bon état leurs anciennes plantations. Ceux-ci, appartenant en grande partie à la catégorie des petits propriétaires, n'ont pas été, en effet, oubliés, car si l'on aime à voir des personnes favorisées de la fortune consacrer une partie de leur avoir au développement de l'agriculture, il ne faut pas laisser de côté celles qui, sans moyens et par un travail opiniâtre et personnel, obtiennent des résultats dignes d'encouragement.

« La partie du compte-rendu sur laquelle s'appuiera principalement le jury est celle qui se rapporte à l'industrie hattière. Il a cru devoir en consigner ici les conclusions, tant pour insister sur les avantages que présente l'élevage du bétail, que pour essayer de détruire certaines opinions erronées se rattachant à cette industrie.

« Une des causes bien connues qui empêche le développement de l'industrie hattière, dans les quartiers qui y sont spécialement affectés, est la présence des tigres aux abords des ménageries. Ces carnassiers font parfois même, dans la nuit, des incursions dans les parcs où se trouve rassemblé le bétail. On est frappé de la quantité de têtes dévorées chaque année. Le

jury pense que l'organisation d'une petite troupe de chasseurs par quartier rendrait de grands services : tels individus sont connus pour avoir fait à Iracoubo et à Kourou des battues dont les résultats ont assuré, pendant un certain temps, la tranquillité sur les ménageries. Ces personnes seraient disposées à recommencer leurs chasses à la condition d'avoir des chiens dressés pour bien les conduire. L'Administration ne pourrait-elle pas leur en procurer ? Ils seraient donnés en primes aux meilleurs chasseurs.

« Il ne faut pas omettre de citer le manque de soins au nombre des causes de déprérissement du bétail. Les hattiers négligent souvent de parquer leurs animaux et, dans ces conditions, une écorchure devient vite une plaie où se mettent les vers et qui amène surtout la perte des jeunes bêtes.

« La nécessité de parquer le bétail est donc absolue. C'est d'ailleurs une des obligations imposées par le décret colonial du 30 janvier 1836 sur les hattes et ménageries qu'il importe le plus de conserver. On voit les difficultés qu'ont à vaincre les propriétaires qui s'occupent de ne pas laisser les animaux trop s'éloigner de l'établissement, de les rassembler le plus souvent possible pour soigner les bêtes blessées, de garder au parc les vaches arrivées au moment de la parturition. Que deviendrait le troupeau abandonné dans les savanes ? En peu de temps il aurait disparu par les causes indiquées plus haut.

« Au Canal-Torey, l'élevage du bétail offre moins de difficultés. La présence du tigre est bien moins fréquente qu'ailleurs, et, avec des conditions hygiéniques bien observées, les animaux deviendraient splendides. Les pâturages sont abondants et de première qualité. Il est à désirer que les propriétaires qui y ont établi des ménageries s'occupent de donner du développement à cette industrie dont les produits, en raison de la proximité de ce quartier du chef-lieu, trouveraient sur la place un débouché sûr et avantageux.

« Ici, Messieurs, se place une question que le Comité, sur la demande du jury, s'est réservé d'examiner de nouveau, celle de l'introduction à la Guyane de reproducteurs étrangers.

« En 1875, sur les instances d'un habitant, le Comité d'Exposition avait sollicité l'intermédiaire de l'Administration pour faire venir à peu de frais du Sénégal des taureaux qui, disait-on, étaient nécessaires pour régénérer la race bovine du pays. Ces animaux furent reçus dans le courant de l'année dernière et

livrés au prix de revient aux hattiers qui s'étaient fait inscrire. Lors de sa tournée, le jury voulut s'assurer de l'utilité de ces reproducteurs. Quel ne fut pas son étonnement de trouver partout des animaux dont la taille, les formes décelaient une des meilleures races. Des taureaux d'origine sénégalaise, ayant conservé les qualités qui les distinguent, mais améliorées par des croisements successifs, ne sont pas rares dans les quartiers sous le vent. La commission a voulu cependant obtenir des hattiers l'explication de la demande d'éléments étrangers de reproduction, mais nulle part des raisons sérieuses n'ont pu lui être fournies.

« Ce n'est pas d'ailleurs ici seulement que la question des reproducteurs étrangers a été soulevée. Je ne crois pas inutile de rapporter à ce sujet l'opinion d'un homme compétent. Le passage suivant est tiré d'un traité d'hygiène vétérinaire appliquée, publié par M. Magne, professeur à l'école d'Alfort.

« Il y a peu de conditions, en France, dit M. Magne, où le petit cultivateur ne pourrait pas procurer à quelques élèves la nourriture choisie nécessaire pour faire de bons reproducteurs, et il en coûterait beaucoup moins aux chefs des grandes exploitations qui veulent améliorer leur bétail, de faire des sacrifices de soins et de nourriture pour donner à quelques taurillons l'épaisseur du corps, la rotundité des formes qui constituent la perfection, que d'acheter des reproducteurs étrangers. Dans tous les cas, si l'on croit nécessaire d'importer un taureau pour commencer l'amélioration, il faut faire en sorte d'en éléver convenablement les produits, afin de n'avoir pas à faire de nouvelles importations. Celui qui ne veut pas prendre ce soin fait plus sagement de garder son bétail tel qu'il est, que de chercher à le perfectionner par croisement. »

« A la Guyane, comme en France, ces conseils doivent être suivis : le jury en donne comme preuve les taureaux de la savane d'Iracoubo, que l'éloignement du quartier et l'absence de moyens de communication rapide ont malheureusement empêché de conduire au concours, et les têtes provenant des ménageries de MM. Sophie Sylvain et Romieu qui figurent à l'exposition.

« En somme, l'industrie hattière est celle qui peut se développer le plus facilement à la Guyane avec le peu de bras qu'elle a à sa disposition. L'élevage du bétail n'exigeant qu'une main-d'œuvre relativement faible, il y a lieu d'espérer que la

reprise des concours sera un plus puissant encouragement pour ceux qui apportent dans cette industrie des soins persévérandts. »

Après cette lecture, M. le Directeur de l'intérieur se lève et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« J'aurais voulu pouvoir me dérober au périlleux honneur d'avoir à prendre la parole devant cette nombreuse assemblée, qui est venue se grouper autour du Chef de la colonie, comme pour témoigner de la haute importance que le pays attache à la reprise des concours agricoles.

« Mes scrupules, cependant, ont dû céder devant la bienveillante instance de M. le Gouverneur, et aussi devant le sentiment du devoir que m'imposent mes fonctions officielles comme chef de l'administration intérieure de la colonie. Le long exercice de ces fonctions m'inspire, d'ailleurs, sinon la certitude que mes paroles pourront être de quelque enseignement utile au point de vue des progrès à accomplir, au moins la légitime espérance que votre indulgence est à l'avance acquise à mes intentions.

« L'honorable M. Couy, maire de Cayenne, président du Comité d'exposition, a, il y a un instant, développé les origines de la fête qui nous réunit aujourd'hui : le Comité, répondant à un vœu émis par la Chambre d'agriculture et de commerce, a provoqué et obtenu du Gouverneur, en Conseil privé, la reprise des concours agricoles, qui, à une autre époque, ont si grandement contribué à la prospérité de la colonie, et, en particulier, au développement de l'industrie hattière.

« Le jury vous a, à son tour, fait l'historique de ces fêtes, et vous a raconté les impressions que lui ont laissées ses récentes pérégrinations sur divers points de la colonie, en vue d'une comparaison nécessaire entre l'importance et la tenue des divers établissements hattiers ou agricoles existant à la Guyane.

« Il me reste à vous dire les espérances que peut faire concevoir pour l'avenir l'émulation qui naîtra sûrement de ces solennités, et les ressources que le producteur entreprenant trouvera dans les richesses mêmes de la colonie.

« Permettez-moi, dans ce but, de me borner à retenir les résultats constatés pour en déduire quelques conséquences,

quelques conseils pratiques qui ne seront peut-être pas sans influence sur le développement de ces deux parties essentielles de la prospérité de la Guyane. Et ces conseils, je dois le dire à l'avance, s'appliqueront plus particulièrement à cette portion intéressante et nombreuse de la population qui n'a pu ou ne peut, faute d'épargnes suffisantes, entrer, à titre de chef d'établissement, dans la vie industrielle, qu'avec la plus grande réserve et les plus grandes difficultés.

« Parlons des hattes, d'abord. — Chacun sait qu'à une autre époque, la Guyane a largement fourni à une fructueuse exportation les magnifiques produits de sa race bovine; — chacun sait encore que, jusque vers 1848, année à laquelle remonte la transformation sociale due à l'émancipation, cette industrie, sans avoir conservé son ancienne vitalité, demeurait encore des plus prospères. Cela se comprend, elle était alors aux mains de propriétaires riches ou tout au moins aisés, disposant de travailleurs nombreux, pouvant entretenir leurs savanes, leurs abreuvoirs et les parcs de leurs ménageries, et assurer ainsi à leur bétail une surveillance et des soins constants, sans lesquels tout succès marqué est absolument impossible.

« A partir de cette époque, l'industrie hattière s'est démocratisée, et pendant que déclinaient peu à peu les grands établissements d'une période antérieure, d'autres plus nombreux, mais plus modestes, prenaient naissance dans nos vastes savanes naturelles des quartiers sous le vent. Ce déplacement des forces productives ne put malheureusement assurer à l'ancien état des choses une compensation suffisante, précisément parce que les moyens anciens manquaient alors, comme ils manquent encore aujourd'hui, à la généralité des hattiers. Il en est résulté que la colonie n'a pas même produit assez d'animaux pour ses besoins et qu'elle a dû, à son tour, faire appel au bétail étranger.

« Que faut-il donc à la Guyane pour produire, par an, les 2,500 boeufs environ qui manquent à sa consommation et pour arriver, en peu de temps, à une exportation égale, ou même de beaucoup supérieure?

« Des savanes? Nul d'entre nous n'ignore que le vaste territoire situé entre la rive gauche du Kourou et la rive droite de l'Organabo, présente une surface de pâturages qu'on peut évaluer à 200,000 hectares environ. Nul n'ignore qu'outre cette réserve spéciale faite à l'industrie hattière par nos habiles devanciers, Mana, Oyapock, Approuague, Macouria nourrissent, ou pourraient

nourrir, chacun de nombreux troupeaux. Mais je retiendrai pour ma démonstration notre territoire absolument réservé : étant donné que deux hectares de superficie suffisent largement à une tête de bétail, on arrive naturellement au chiffre énorme de 100,000 bêtes, pour les troupeaux que pourraient facilement entretenir les pâtrages dont je viens de parler.

« Que faut-il encore ? Un parc couvert, au centre de la ménagerie, afin d'éviter que le bétail n'arrive à l'état sauvage, aussi, et surtout, afin de pouvoir lui donner, notamment aux plus jeunes élèves, les soins sans lesquels ils ne sauraient résister aux épreuves des premiers mois ; — enfin, un ou deux gardiens, ayant la vigilance pour qualité principale, et dont le nombre n'est augmenté qu'au fur et à mesure de l'accroissement du troupeau.

« C'est ici le lieu de faire remarquer toutes les facilités que peuvent rencontrer, dans notre législation, la création et le développement des ménageries.

« Cette terre merveilleuse pour le bétail, la colonie la livre gratuitement et sans réserve à l'industriel qui justifie de la possession de quelques têtes.

« Si j'ajoute que l'Administration assure aux industries agricoles la participation à nos convois d'immigrants, moyennant le modeste versement d'une somme de 100 francs par travailleur, pour un engagement de cinq ans, j'aurai à peu près démontré que la création et le bon entretien d'une hatté sont accessibles même aux bourses les plus modestes.

« Et vraiment, il serait difficile de comprendre que les richesses que ménagent à la population les exploitations aurifères, sous toutes les formes d'une fructueuse participation, ne permettent pas à de nombreux habitants, sages, économes, prévoyants, de se créer peu à peu les épargnes nécessaires pour arriver au résultat que je viens d'indiquer.

« J'ai dit plus haut le double débouché qui est assuré à la production, et cette production en profitera avec d'autant plus de facilité qu'elle aura été faite à bon marché, ce qui ne nécessite qu'une chose principale, l'élevage d'un plus grand nombre d'animaux que par le passé, la conservation, par des soins mieux entendus, des jeunes élèves, du jour de la naissance à celui du sevrage.

« Quant au tigre si redouté et si redoutable pour nos trou-

peaux, il est démontré qu'à l'aide des primes qui sont payées par l'Administration, il serait possible et facile d'organiser des chasses propres à en délivrer les centres de production. Le courage de nos chasseurs est déjà connu.

« Les hattiers trouvent, je le sais, un autre obstacle au succès de leur industrie, dans la distance qui sépare le chef-lieu de nos quartiers sous le vent. — Mais c'est là une difficulté qui ne manquera pas de cesser prochainement, grâce à la fondation de lignes régulières de vapeurs desservant périodiquement tous les points de la côte et pouvant, à peu de frais, se charger de porter à Cayenne le bétail destiné à la consommation et à l'exportation.

« L'Administration y aidera de tout son pouvoir.

« Ainsi, et M. le Gouverneur a bien voulu m'autoriser à l'annoncer dans cette solennelle occasion, les troupeaux ont été trouvés magnifiques et nombreux, et qui, par leur éloignement du chef-lieu, — je ne parle pas de Mana et d'Oyapock qui ne peuvent venir que par mer, — rencontrent, dans l'envoi de leur bétail, les difficultés les plus grandes, auront enfin, l'an prochain, la satisfaction de voir établir, sur le passage de la rivière, les deux cales et le bac qui doivent le faciliter.

« On n'ignore pas d'ailleurs que l'active et bienveillante sollicitude de M. le colonel Loubère, notre précédent Gouverneur, a placé, sur la route de Macouria à Kourou, des ateliers spécialement attachés à l'amélioration de cette partie de nos voies de communication.

« On sait, en outre, qu'un courageux industriel avait récemment projeté la création, sur nos routes coloniales, de lignes de tramways, dont l'étude avait déjà été l'objet des préoccupations du Conseil privé, mais a été douloureusement interrompue par la mort prématurée de celui qui avait conçu un projet si plein de promesses pour l'avenir du pays.

« On a pu dire que c'était là une conception aventureuse et sujette à déception ; sans doute, en l'état actuel, et en admettant qu'aucun développement ne vienne accroître les besoins de nos entreprises de transport ; mais le projet était lui-même un moyen puissant, et indispensable peut-être, d'assurer ce développement de production.

« Je devais, en tout cas, le noter ici, et l'offrir aux méditations des capitalistes, des ingénieurs, des habitants et des indus-

trials qui ont, avec la foi dans l'avenir, les ressources intellectuelles et matérielles nécessaires à l'accomplissement de ce progrès.

« Que manque-t-il au surplus, à ce vaste et magnifique pays? des bras, toujours des bras; mais, Dieu aidant, nous avons pu, grâce aux richesses de l'industrie aurifère, introduire à la Guyane, depuis 1872, onze convois d'immigrants, dont les quatre derniers, s'élevant ensemble à un effectif de 1,570 individus, ont été successivement, en moins de huit mois, amenés à Cayenne et facilement placés. Or, si cet effort, dont les résultats très-appréciables se manifestent aujourd'hui par une production plus élevée, a dû subir une interruption, par suite de circonstances toutes passagères, nous avons toute raison d'espérer qu'il pourra être repris dès la campagne prochaine, et que le pays continuera ainsi à recevoir l'un des éléments essentiels de sa réelle prospérité. Je me hâte d'ajouter que le Chef de la colonie s'est empressé de mettre à l'étude la question d'une seconde source de recrutement, et que des démarches, qui ne resteront probablement pas sans succès, ont déjà été tentées auprès du Département.

« Tout n'est pas à faire d'ailleurs, j'en prends à témoin les richesses constatées par le jury; j'en prends à témoin le nombre d'animaux présentés, qui, si modeste qu'il soit encore, constitue un premier résultat très-satisfaisant de la tentative due à des inspirations empreintes d'un si vif sentiment des véritables intérêts du pays.

« Je trouve l'objet de la même réflexion consolante dans le nombre des ménageries jugées dignes de concourir pour les prix décernés au nom du Comité d'exposition, et plus encore, s'il est possible, dans l'appréciation, si compétente, si intéressante et si vraie, formulée par le jury, et qu'ont si bien méritée un certain nombre d'exploitations agricoles, dont les habiles propriétaires ont su résister aux embarras d'une situation d'autant plus difficile que les anciens ateliers étaient plus complètement déserts.

« La plupart de nos sucreries, toutes fondées en terre basse, à une époque où les bras abondaient, ont dû, après de longues et courageuses luttes, céder enfin à l'impossibilité de maintenir leurs dessèchements et leurs plantations dans des conditions économiques suffisamment rémunératrices.

« Mais c'est moins que jamais le moment d'une désespérance dans l'avenir: vous allez entendre citer bien des noms qui seront

désormais l'honneur de notre industrie agricole, et dont le succès sera à la fois un exemple et un encouragement pour de nombreux imitateurs.

« Les denrées d'exportation ne manquent pas à la Guyane ; je n'ai pas besoin d'en faire ici l'énumération, et son sol répond, par d'abondantes récoltes, à la persévérance, au courage et aux efforts des planteurs.

« Tout ce que j'ai précédemment exprimé à propos des ménageries, en ce qui touche les facilités que peut rencontrer dans ce pays la création d'établissements nouveaux, peut, au même degré, s'appliquer aux exploitations agricoles, et je n'aurai garde d'y insister, pour ne pas abuser indiscrètement de votre bienveillante, mais peut-être impatiente, attention.

« Laissez-moi, cependant, exprimer un regret : c'est que les éleveurs de l'espèce chevaline n'aient pas fait participer, en plus grand nombre, leurs animaux à cette première exposition : ici, cependant, comme au Brésil, où dans un voyage récent, qui, je puis le dire en passant, ne restera pas sans résultat pour nos relations extérieures, la commission qui accompagnait au Para M. le Gouverneur Loubère, a pu juger de l'importance des services rendus par une race de chevaux d'une taille peu élevée, il est vrai, mais sobres, robustes et ardents ; ici, on pourrait facilement élever des animaux réunissant à un haut degré les mêmes qualités, ne coûtant qu'un prix fort modeste, pouvant être facilement utilisés aux transports de toutes sortes, notamment sur notre superbe réseau de routes de l'Île-de-Cayenne, et fournir, au besoin, leur carrière parmi les attelages des nombreuses voitures qui parcourent chaque jour ces nouvelles voies de communication.

« Je m'arrête enfin, Messieurs, mais non sans vous exprimer, de la part de M. le Gouverneur, qui a bien voulu m'y autoriser spécialement, les remerciements que vous doit l'Administration pour l'empressement avec lequel la population a bien voulu répondre à son appel.

« C'est là, je le repète, un témoignage de l'importance qui s'attache à l'œuvre reprise par M. Loubère, notre regretté Gouverneur, — je suis heureux de me trouver en conformité d'idées et d'expression sur ce point avec le discours de M. le président du Comité ; — c'est un hommage et un souvenir que M. le colonel Bouët se fera un devoir de lui rapporter tout entier, ne se réservant, confiant qu'il est d'ailleurs dans le succès définitif,

d'autre satisfaction personnelle que celle d'avoir donné à la fête projetée, aidé de l'habile concours du Comité et de son président toujours dévoué, une organisation en rapport avec l'objet de la solennité. »

Ce discours a été accueilli par des applaudissements prolongés.

Il a été ensuite procédé à l'appel des lauréats, dont la liste se trouve publiée à la suite de ce compte-rendu.

En la lisant, on distingue facilement les intentions qui ont dirigé le jury dans ses judicieuses appréciations, pour la répartition des primes spéciales à l'industrie agricole.

Il a voulu, d'une part, récompenser la persévérance patriotique d'habitants qui, malgré les crises que cette industrie, si intéressante, a traversées depuis une trentaine d'années, ont lutté, au prix de sacrifices considérables, pour ne pas fermer des établissements auxquels ils sont attachés par les souvenirs et les traditions les plus honorables.

Il a eu encore en vue d'encourager, et de signaler comme des exemples à suivre, les favorisés de l'industrie aurifère qui appliquent à l'entretien d'anciennes cultures ou à la création de nouvelles habitations, une partie des ressources que d'habiles recherches leur ont fait découvrir.

Enfin, le jury a spécialement entendu honorer ceux qui restent personnellement fidèles au travail de la terre, trop généralement délaissé.

Ce n'est que justice de rendre ici hommage au désintéressement de M. Houry qui, en acceptant les fonctions délicates de président du jury, s'est volontairement privé du droit de prendre part à un concours dans lequel il était assuré de figurer au nombre des lauréats.

Il importe enfin de noter que, d'une part, la réduction momentanée des moyens de communication par eau, due à la nécessité dans laquelle la société Isnard s'est trouvée de faire subir au *Véony* des réparations essentielles, de l'autre, la quarantaine imposée par le Maroni aux provenances de Cayenne, sont autant de causes qui ont empêché le jury de visiter les quartiers de Kaw, de l'Approuague, de l'Oyapock et l'établissement intéressant de MM. Bar sur l'îlet Portal.

Il a pu être remédié à ce contre-temps, pour le quartier de l'Approuague, grâce à un rapport de M. le commissaire-comman-

dant Voisin, dont les conclusions motivées ont fourni au jury des éléments sérieux d'appréciation. Quant aux habitants de Kaw, de l'Oyapock et de l'îlet Portal, le concours de novembre leur garde des dédommages en réserve.

Ces explications nécessaires étant données, revenons à la fête.

A l'appel de leur nom, la plupart des lauréats se sont présentés pour recevoir des mains de M. le colonel, Gouverneur p. i., les récompenses qui leur étaient destinées.

L'un d'eux, M. Dunezat, a immédiatement prié M. le maire de bien vouloir accepter, au nom de l'Ouvroir Saint-Anne, la prime de 300 francs qui lui a été décernée avec une médaille d'argent de 1^{re} classe.

« En même temps que cette offrande, a-t-il ajouté, je vous prie, Monsieur le maire, d'agrérer, en votre qualité de président du comité consultatif de l'Ouvroir, les vœux bien sincères que je forme pour la prospérité de cette utile institution, due à l'heureuse initiative de M^{me} Loubère. »

M. Vitalo a fait également un emploi charitable de la prime de 100 francs qu'il a obtenue. Le lendemain de la fête, il l'a versée aux mains de M. le maire de Cayenne, au profit des pauvres.

Après la distribution des récompenses, le colonel Bouët a été reconduit par son cortège à l'hôtel du Gouvernement; puis la foule s'est lentement dispersée.

A huit heures et demie, tout Cayenne avait de nouveau envahi la place des palmistes et celle du Gouvernement pour assister à la fête de nuit.

Les illuminations produisaient un fort bel effet, malgré la concurrence des rayons trop argentés de la lune, qui en faisaient pâlir un peu l'éclat.

On a particulièrement remarqué les guirlandes de verres de couleur qui entouraient la fontaine de la place du Gouvernement, dont les eaux jaillissantes répandaient alentour une agréable fraîcheur.

La façade de la direction d'artillerie était aussi très-brillamment éclairée à l'aide de lanternes vénitiennes.

Tout allait au mieux: on avait déjà tiré les premières pièces d'un feu d'artifice, dont la rapide improvisation était due à l'obligeance industrielle de M. le directeur d'artillerie Révillion; l'orphéon jouait les morceaux les plus mélodieux de son réper-

toire varié, et, aux fenêtres des salons du Gouvernement, se pressaient les nombreux invités de M. le Gouverneur p. i. ; tout donc allait pour le mieux, quand éclate tout à coup une averse torrentielle, tout à fait hors de saison, partant fort inattendue.

Le péristyle de l'hôtel du Gouvernement et les galeries des maisons voisines ont offert un refuge aux musiciens et à la population, pendant que les braves artilleurs, tenant tête à l'orage, couraient, à travers la pluie, mettre le feu aux dernières pièces d'artifice.

Vers dix heures et demie, le temps, redevenu serein, permettait de donner le signal de la retraite aux flambeaux, pour laquelle M. le commandant militaire p. i. avait autorisé les clairons de l'infanterie de marine à prêter leur concours.

Cclairons et orphéon jetaient, en alternant, à travers les principales rues de Cayenne, des fanfares éclatantes, ou des airs connus, dont une joyeuse cohue répétait les refrains populaires.

A onze heures, la retraite était de retour à la caserne, la ville de Cayenne rentrait dans sa tranquillité ordinaire, et les salons du Gouvernement gardaient seuls leur animation jusqu'à 3 heures et demie du matin.

En résumé, cette fête, malgré l'affluence considérable qu'elle avait mise en mouvement, s'est passée avec le plus grand ordre ; tous les visages respiraient un air de contentement, de satisfaction : l'impression, on peut le dire, a été excellente, nous en recueillons, de toutes parts, des témoignages sincères, qui sont, pour l'Administration, pour le Comité d'Exposition et pour le jury du concours, la plus douce et la plus large rémunération des soins qu'ils se sont donnés pour la reprise de ces fêtes du travail.

Puisse cette impression être durable ! Puisse la Guyane française, dans la période de transformation qu'elle traverse en ce moment, suivre l'heureuse évolution qu'ont parcourue certains pays, de récente formation, et qui ont préparé, par l'industrie pastorale, l'avènement de leur fortune agricole. N'oublions pas qu'en latin, le mot qui signifie bétail est le radical de celui qui se traduit par richesse : *Pecus — pecunia*.

Avant de s'occuper des préparatifs du 2^e concours agricole, qui aura lieu à Sinnamary dans la deuxième quinzaine du mois de novembre prochain, les membres du Comité d'exposition ont voulu célébrer l'inauguration au chef-lieu de la 1^{re} fête agricole.

Ils se sont, à cet effet, réunis, jeudi 23 août, à la Mairie, dans un banquet où a bien voulu assister M. le Directeur de l'intérieur, et auquel étaient conviés les principaux lauréats et les commissaires-commandants en ce moment à Cayenne.

Une franche et cordiale sympathie n'a cessé de régner parmi les convives, tous heureux de se rencontrer dans cette réunion, dont l'objet se rattache à l'un des intérêts les plus précieux du pays.

LISTE DES LAURÉATS.

INDUSTRIE HATTIÈRE.

Ménageries.

1^{re} prime : Une médaille d'honneur en bronze, 400 francs et un taureau sénégalais à la ménagerie la mieux tenue au-dessus de 100 têtes — héritiers Sophie Sylvain, à Counamama (Iracoubo). Effectif de la ménagerie: 113 têtes.

2^e prime : 400 francs à la ménagerie la mieux tenue de 50 à 100 têtes — veuve Gustave Elisabeth, savane d'Iracoubo. Effectif de la ménagerie: 93 têtes.

3^e prime : 250 francs à la ménagerie la mieux tenue de 20 à 50 têtes — dame Hydes Bacé, savane d'Iracoubo. Effectif de la ménagerie: 31 têtes.

Prime exceptionnelle de 100 francs décernée par le jury, à titre d'encouragement, au sieur François Saïbou, de Counamama, pour le bon état de sa ménagerie.

Taureaux du pays.

1^{re} prime : Une médaille d'honneur en bronze et 300 francs — M. Lalanne (Île-de-Cayenne).

2^e prime : 200 francs — M. Romieu (Macouria).

3^e prime : 100 francs — MM. Bouyer (Île-de-Cayenne).

Bœufs coupés.

1^{re} prime : Une médaille d'honneur en bronze et 300 francs — M. Ambroise Rochault (Iracoubo).

2^e prime : 200 francs — M. Samedi Alexis (Malmanoury).

3^e prime : 100 francs — M. Augustin Sophie (Corossony).

Vaches laitières et de reproduction.

1^{re} prime : Une médaille d'honneur en bronze et 300 francs — M. Duprom (Ile-de-Cayenne).

2^e prime : 200 francs — M. Alex. Berthier (Kourou).

3^e prime : 100 francs — M. Th. Vitalo (Ile-de-Cayenne).

Race chevaline.

1^{re} prime : 200 francs — M. Galliot (Kourou).

2^e prime : 150 francs — M. Romieu (Macouria).

MENU BÉTAIL.

Brebis.

1^{re} prime : 60 francs — M. Barrat (Approuague).

2^e prime : 40 francs — M^{me} Régénéré Joséphine (Iracoubo).

3^e prime : 25 francs — M. Armand Claire (Sinnamary).

Porcs.

1^{re} prime : 60 francs — M. François Adonis (Corossony).

2^e prime : 40 francs — M. Sirnet Coutard (Kourou).

3^e prime : 25 francs — M^{me} Bagnère Armantine (Iracoubo).

AGRICULTURE.

M. de Saint-Michel Dunezat (Tour-de-l'Ile), une médaille d'argent de 1^{re} classe et 300 francs, pour la bonne tenue générale de son habitation *le Parterre*, pour sa persévérance exem-

plaire à en maintenir et à en améliorer les plantations ; enfin pour la qualité exceptionnelle des produits de sa roucourie.

M. Barrat (Ernest) (Approuague), une médaille d'argent de 1^{re} classe et 300 francs, pour le bon état d'entretien de son habitation sucrière *Saint-Péray*, et pour la persévérence qu'il montre dans la lutte que soutient la grande culture.

MM. Céide frères (Ile-de-Cayenne), une médaille d'argent de 1^{re} classe, pour les plantations modèles et la bonne tenue générale de leur habitation *Rémire*.

M. Pouget (Approuague), une médaille d'argent de 2^e classe, pour la bonne tenue de son habitation *la Joséphine*, et la qualité des produits de sa roucourie.

M. Vitalo (Théophile) (Ile-de-Cayenne), une médaille d'argent de 2^e classe, pour une création d'habitation à Montabo.

M. Carnavant (Ile-de-Cayenne), une médaille d'argent de 2^e classe, pour les plantations de cafiers et de cocotiers et l'usine à roucou de son habitation *Montagne-Tigre*.

M. Hérard (François) (Ile-de-Cayenne), une médaille d'argent de 2^e classe, pour les plantations variées et la bonne tenue de son habitation *Sainte-Louise*.

M. Caty (Barthélemy) (Montsinéry), une médaille de bronze et 200 francs, pour le bon entretien de ses plantations (cultures vivrières et d'exportation).

M. Piomba (Tonnégrande), une médaille de bronze et 200 francs, pour le bon entretien de ses plantations (cultures vivrières et d'exportation.)

M. Wacongne (Cayenne-banlieue est), une médaille de bronze, pour son jardin potager.

M. Lallouette (Tonnégrande), 200 francs, pour la création d'un établissement agricole, création due, en grande partie, au travail personnel du propriétaire.

M. Chapelain (Ile-de-Cayenne), 200 francs, pour l'entretien et l'accroissement de ses plantations, sans recours à d'autres moyens qu'à son travail personnel et à celui de ses enfants.

M. Bazile Florida (Montsinéry), 200 francs, pour l'entretien de ses plantations, sans recours à d'autres moyens qu'à son travail personnel et à celui de sa famille.

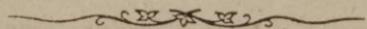
M. Dominique Laurent (Roura), 150 francs, pour ses plantations de roucouyers et de carapas.

M. Dimanche (Athanase) (Approuague), 150 francs, pour le bon entretien de ses cultures vivrières et d'exportation (travail personnel du propriétaire).

M. Vermont (Roura), 100 francs, pour le bon entretien de ses cultures vivrières et d'exportation.

M. Morol (Ile-de-Cayenne), une mention honorable, accroissement de plantations.

M. Vauquelin (Roura), une mention honorable pour sa plantation de vanilliers.



468
AB

468